



# URAME

UNION POUR LA RENAISSANCE DES ADJA  
PAR LA MÉMOIRE ET POUR L'ESPÉRANCE

— Un peuple • Une mémoire • Une espérance —



Siège social : Maison DHOSSOU  
Quartier Kénouhoué, Arrondissement de Tota  
Commune de Dogbo, Département du Couffo  
République du Bénin



(+229)01907928228



uramecontact@gmail.com



DOGBO - KÉNOUHOUE

## AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

**Objet** : Présélection de bureaux de consultants en vue de la constitution d'une liste restreinte pour la réalisation de l'étude d'élaboration du Plan stratégique à l'horizon 2060 de l'URAME.

L'URAME est une association culturelle qui œuvre à la promotion des valeurs historiques, culturelles, sociales et économiques du peuple Adja. Dans le souci de renforcer sa gouvernance, d'améliorer son efficacité et de disposer d'une vision claire de son développement, elle envisage de faire élaborer son premier Plan stratégique à l'horizon 2060.



Organisation internationale  
à but non lucratif



République du Bénin



Elle souhaite confier cette mission à un bureau d'études capable d'associer un trinôme de consultants comprenant :

- un planificateur, chef d'équipe, spécialiste de la planification stratégique, avec des compétences en suivi- évaluation et en mobilisation des ressources/ financement,
- un historien, socio-anthropologue, spécialiste de la culture Adja-Tado ayant de solides connaissances en diagnostics participatifs sociaux culturels et communautaires
- un Expert en planification opérationnelle et programmation des projets programmes et une connaissance du développement et de l'organisation des communautés

Les trois experts devront répondre aux qualifications ci-après :

- - Être de nationalité béninoise ou togolaise ;
- - Être d'un niveau universitaire (BAC + 5 ans ou plus);
- - Avoir capitalisé au moins 10 années d'expériences dans les domaines précités ;
- - Justifier d'une bonne connaissance du domaine et de l'aire culturelle adja-Tado

À cet effet, les bureaux de consultants qualifiés sont invités à manifester un intérêt en vue de leur présélection.

Les cabinets intéressés devront fournir :

- une lettre de manifestation d'intérêt ;
- une présentation du cabinet ;
- les références de missions similaires réalisées au cours des cinq dernières années ;

Les expériences déclarées devront être suffisamment documentées et vérifiables. Leurs références devront préciser notamment l'intitulé de la mission, le client, la période de réalisation et la nature des prestations réalisées.

- les CV des experts ;
- les pièces administratives attestant de leur existence légale.

Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base des critères suivants, pour une note totale de 100 points :

- ✓ Expérience générale du cabinet 20 points
- ✓ Expériences spécifiques dans les domaines pertinents pour la mission 40 points
- ✓ Compétences et expérience des experts proposés 30 points
- ✓ Capacités organisationnelles et administratives 10 points

Le seuil minimal de qualification est fixé à 70 points sur 100.

À l'issue de l'évaluation, les cinq (05) cabinets ayant obtenu les meilleures notes, sous réserve d'avoir atteint le seuil minimal de 70/100, seront retenus pour constituer la liste restreinte et seront invités à soumissionner dans le cadre de la Consultation.

En cas d'égalité de notes entre plusieurs cabinets au niveau de la dernière place disponible, la priorité sera accordée au cabinet ayant obtenu la meilleure note au titre des expériences spécifiques.

Les dossiers devront parvenir au Secrétaire Général de l'URAME au plus tard, le vendredi 25 septembre 2026 à 17 heures 00 précises, par l'un des canaux suivants :

WhatsApp au numéro :96624253

Email : eklouparfait833@gmail.com.

L'enregistrement officiel aura lieu le même jour dans les locaux de l'hôtel i5 à Cocodji dans l'arrondissement de Godomey, derrière le CPEG Martin Luther King à 17 heures 15 minutes.

Le bureau exécutif de l'URAME se réserve le droit de ne pas donner une suite aux cabinets qui ne seront pas retenus.

Le Président du Bureau Exécutif



**Roland SOSSOUKPE**